



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

Danger d'incendie de forêt

L'Etat de Vaud lance un appel à la prudence

En raison d'un déficit de précipitations marqué combiné à des températures élevées, le danger d'incendie de forêt est désormais fixé au niveau 2 (limité). La situation requiert dès lors une grande prudence lors d'activités en plein air impliquant des feux en forêt et à proximité.

Au vu des conditions météorologiques actuelles, et en fonction des observations réalisées sur le terrain par le personnel forestier du Canton et des communes, le danger d'incendies en forêt a été récemment réévalué et fixé au niveau 2 (limité) sur l'ensemble du territoire vaudois. Les températures élevées en journée, associés à des épisodes venteux (bise et foehn), ont notamment contribué à assécher la litière forestière et à la rendre facilement inflammable. Sans précipitations significatives, le degré de danger est appelé à augmenter à court terme.

Prudence en forêt et règles de conduite

Il est toujours possible de faire des feux en forêt et à proximité, mais uniquement sur les foyers officiellement désignés. La Direction générale de l'environnement (DGE) appelle la population à faire preuve d'une grande prudence et à se conformer aux consignes des autorités locales, certaines communes ayant en effet déjà interdit les feux sur leur territoire.

Dans tous les cas, les feux doivent être surveillés en permanence, gardés sous contrôle et complètement éteints avant d'être abandonnés. Il est également fortement recommandé d'utiliser des foyers fixes, situés sur une surface non-inflammable, et de ne pas faire de feu à même le sol. Les allumettes et cigarettes doivent aussi être soigneusement éteintes avant d'être jetées dans une poubelle. La prudence est également de mise lors de l'incinération, dans le cadre professionnel, de déchets agricoles ou forestiers. En cas de vent fort et de rafales, il est par ailleurs préférable de s'abstenir de tout feu en plein air. Enfin, tout départ de feu ou situation suspecte doit être annoncé immédiatement à la centrale 118.

Lausanne, le 25 mars 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Sébastien Lévy, responsable du domaine dangers naturels, Direction générale de l'environnement, [info.incendies-foret\(at\)vd.ch](mailto:info.incendies-foret(at)vd.ch)

LIENS

Le portail forêt du site internet de l'Etat de Vaud: vd.ch/forets puis, incendies de forêts renseigne sur le niveau de danger actuel et fournit les conseils à la population